



	Mont de Eau Agglo	DÉCISION
	Nomenclature Acte : 1.1.2 - marchés sur appel d'offre	N° d-24-11-13
Objet : FOURNITURES DE MAGASIN ANNÉES 2025-2026-2027-2028		

Le Directeur de Mont de Eau Agglo ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°24-07-14 en date du 15 juillet 2024 par laquelle le conseil d'administration a délégué certaines attributions au Directeur, au titre de l'article R. 2221-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant notamment à signer les marchés,

Expose :

Un appel d'offres a été lancé le mardi 24 septembre 2024 sur le site du Journal officiel, sur la plateforme de demat-ampa.fr/ pour une remise d'offre au vendredi 25 octobre, conformément aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, afin de désigner l'attributaire du marché relatif aux FOURNITURES DE MAGASIN ANNÉES 2025-2026-2027-2028.

Conformément aux critères de choix énoncés dans le règlement de consultation et portant sur la valeur technique 60 % et le prix des prestations 40 %, les offres les plus avantageuses sont reprises dans le tableau ci-dessous :





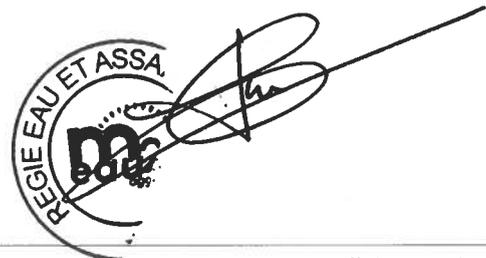
Lots	Fournisseurs retenus	Montants annuels en Euro HT
Lot n°1 : Robinets et colliers de prise en charge	BAYARD	19 404,40 €
Lot n°2 : Robinets d'arrêt, compteurs, raccords et clapets	MTP	19 300,92 €
Lot n°3 : Bouches à clef	LIBAUD	4 978,60 €
Lot n°4 : Tuyaux polyéthylène et pvc	PUM	13 285,21 €
Lot n°5 : Regards enterrés pour compteurs	HYDROMECA	15 389,97
Lot n°6 : Coffrets pour compteurs	HYDROMECA	11 251,82 €
Lot n°7 : Fontainerie	BAYARD	11 766,92 €
Lot n°8 : Robinetterie	BAYARD	6 708,22 €
Lot n°9 : Pièces de raccordement et de réparation	SOVAL	8 943,35 €
Lot n°10 : Tuyaux fonte	LIBAUD	54 727,98 €
Lot n°11 : Raccords fonte revêtement epoxy	SOVAL	20 727,10 €
Lot n°12 : Electricité	REXEL	32 383,99 €
Lot n°13 : Regards fonte et plaques hydrauliques	SOVAL	29 506,77 €
Lot n°14 : Tuyaux PVC assainissement et accessoires	PUM	14 616,56 €

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'eau, de l'assainissement

Décide d'intervenir à la signature du marché dans les conditions détaillées ci-dessus.

Fait à Mont de Marsan, le 27/11/2024

Patrice MARBOUTIN,
Directeur de Mont de Eau Agglo



La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).